

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

## DÉLIBÉRATION n° B2021/171

L'an deux mille vingt et un et le 18 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés** : Alain PIASER et Laurent LAGES.

### Objet : Etude de faisabilité géothermique - projet de centre aquatique intercommunal

Le groupement mandataire du marché de maîtrise d'œuvre a proposé à la CCPL d'étudier le recours à des solutions alternatives aux énergies fossiles et au gaz. Les énergies et les fluides constituent une part importante du budget de fonctionnement d'un centre aquatique et il convient d'étudier en amont toutes les solutions techniques permettant d'être vertueux.

A ce stade de l'opération, les orientations énergétiques du centre aquatique sont discutées. Pour diminuer l'empreinte énergétique, plusieurs scénarios sont évoqués, et en particulier le recours à la solution géothermique. Cette solution est prometteuse et mérite d'être explorée.

Il est proposé la réalisation d'une étude de faisabilité géothermique réalisée par le Bureau d'Etude Géotec disposant de toutes les compétences et qualifications requises. Cette étude serait organisée en 2 phases successives : une étude préalable de faisabilité de production thermique pour la géothermie (identification du potentiel du sous-sol et de la ressource) et la mise en place d'une sonde géothermique verticale avec test de réponse thermique et modélisation par simulation dynamique.

Un devis a été établi par Geotec pour un prix de 25 830 € HT.

Le coût de cette prestation n'étant pas envisagé dans le plan de financement initial, une recherche de financement a été faite. Le montant de l'aide (ADEME -REGION) pourrait s'élever à 70% du montant total de l'étude soit 18 081 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention à l'ADEME pour un montant de 9041 € et une autre subvention à la Région Occitanie pour un montant de 9040 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le devis de cette étude et à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de la Région.

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

### DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer deux devis avec GEOTEC pour une étude de faisabilité géothermique liée au projet de centre aquatique, pour un montant total de 25 830 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention à la Région Occitanie pour le financement de cette étude à hauteur d'un montant de 9040 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention à l'ADEME (fonds chaleur) pour le financement de cette étude à hauteur d'un montant de 9041 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 29 NOV. 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20211118-2021-171B-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2021  
Date de réception préfecture : 29/11/2021